



33^{ème}
CONGRÈS

SESSION D'ATELIER - JEUDI 13 NOVEMBRE 2025

Atelier 5 | Financement pour le développement local

Hervé TONNAIRE

Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)



Premier axe : l'intervention en prêt d'intérêt général sur le Fonds d'Epargne

Les particularités de l'offre sur Fonds d'Epargne :

- **Maturité de long terme (jusqu'à 60 ans voire 80 ans pour le foncier) en cohérence avec l'amortissement économique des projets**
- **Des tarifications identiques quel que soit l'emprunteur**
- **Un rôle contracyclique tenant en sa nature de ressource réglementée et encadrée dans son évolution et en des marges très incitatives sur les axes prioritaires d'intervention de la Banque des Territoires**
- **Une illustration : l'accompagnement de la Commune de la FOA**

Prêt Transition Ecologique

Nous sommes à vos côtés pour vous soutenir dans vos projets :

Adaptation au changement climatique

Rénovation/réhabilitation énergétique des bâtiments

Construction de bâtiment performant

Maîtrise de l'éclairage public urbain

Énergies renouvelables et réseaux de chaleur

Eau

Mobilité

Biodiversité

Une marge concessive

- Un taux indexé sur le **Livret A + 0.50%** ou à taux fixe suivant un barème mensuel

**Une durée
d'amortissement
adaptée à vos projets**

- **De 25 ans à 60 ans** suivant l'index retenu (variable ou fixe)
- Préfinancement jusqu'à 5 ans

**Financement à 100 %
de votre besoin
d'emprunt**

- Projets portés par des entités publiques ayant opté pour un prêt indexé sur le Livret A

Prêt Cohésion Sociale

Nous sommes à vos côtés pour vous soutenir dans vos projets :

Acquisition, construction ou rénovation des infrastructures de **santé** (hôpitaux, maisons de santé, cabinets médicaux...)

Rénovation ou reconstruction des ouvrages d'art (pont, tunnel...)

Reconstruction à la suite d'une catastrophe naturelle

Construction, extension, rénovation thermique et acquisition d'établissements **scolaires** et équipements périscolaires, culturels, sportifs ou internats en lien avec l'éducation

Une marge concessive

- Un taux indexé sur le **Livret A + 0.60%** ou à taux fixe suivant un barème mensuel
- Opérations performantes énergétiquement : un taux indexé sur le **Livret A + 0.50%**

Une durée d'amortissement adaptée à vos projets

- **De 25 ans à 60 ans** suivant l'index retenu
- Préfinancement jusqu'à 5 ans

Financement à 100 % de votre besoin d'emprunt

- Pour vos projets de reconstruction après la survenue d'une catastrophe naturelle et pour les autres projets dont les montants sont inférieurs ou égaux à 5 M€
- Jusqu'à 50% pour les montants supérieurs à 5 M€

Prêt Cohésion Territoriale

Nous sommes à vos côtés pour vous soutenir dans vos projets :

Autres investissements publics :

Acquisition, construction et rénovation de **voieries** et parkings

Projets du secteur touristique (hôtellerie, thalasso thérapie, parc de loisirs...).

Création, réaménagement et extension
de voiries urbaines

Un taux compétitif

- Un taux indexé sur le **Livret A + 1.30%**

**Une durée
d'amortissement
adaptée à vos projets**

- **De 25 ans à 60 ans** suivant l'index retenu (variable ou fixe)
- Préfinancement jusqu'à 5 ans

**Financement à 100 %
de votre besoin
d'emprunt**

- Pour vos projets dont les montants sont inférieurs ou égaux à 5 M€
- Jusqu'à 50% pour les montants supérieurs à 5 M€

Second axe : les autres modalités d'accompagnement de la Banque des Territoires

- **Ingénierie** sur l'adaptation au changement climatique et à la résilience territoriale ainsi qu'aux enjeux de cohésion sociale (Saint-Pierre-et-Miquelon, Polynésie française, Antilles, Guyane, Réunion, Mayotte)
- **Intervention en investisseur d'intérêt général sur fonds propres** soit comme actionnaire au sein de sociétés d'économie mixte (26 participations en Outre-mer), soit au travers de dispositifs de type foncière (Nouvelle-Calédonie, Guyane ..), soit dans des projets privés présentant un fort impact territorial (Tourisme, ENR, mobilités décarbonées, immobilier d'activité...)
- Rôle particulier de financement (France 2030, prêts et investissements) de l'économie circulaire et à la valorisation des ressources naturelles
- **Mandataire de plusieurs programmes de France 2030** (Territoire d'innovation, PIA OM, programmes spécifiques)
- **Interventions exceptionnelles** : Nouvelle-Calédonie et Mayotte
- **Financements bancaires de court et moyen terme** : EPL, autres acteurs publics
- **Consignations environnementale et dispositifs innovants Fiducie** (Décarbonation, ENR, Minier ...)



33^{ème}
CONGRÈS

SESSION D'ATELIER - JEUDI 13 NOVEMBRE 2025

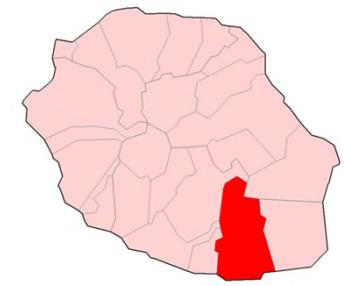
Atelier 5 | Financement pour le développement local

Antony HLUSICKA
La Banque Postale





Commune de Saint Joseph
38992 Habitants



- Commune relevant du programme « **Action Cœur de Ville** »
- Thématique « **Cohésion du territoire** »
- **Eligibilité prêt social : volet ENSEIGNEMENT et FORMATION PROFESSIONNELLE**
- **Financement d'Etablissements d'enseignements**
- **Objet : Réhabilitation des Ecoles primaires des quartiers Goyaves et Bezaves – SAINT JOSEPH – 370 élèves**
- Prêt « **SOCIAL** » Long Terme de 1.701.482 € (15 ans)



Commune d'agglomération Espace Sud Martinique

CAESM

115068 Habitants



- Thématique : réduction de délais de paiement fournisseurs
- Catégorie : prêt de trésorerie
- Objet : Préfinancement de subventions notifiées Communauté Européenne REACT UE pour 4 M€



33^{ème}
CONGRÈS

SESSION D'ATELIER - JEUDI 13 NOVEMBRE 2025

Atelier 5 | Financement pour le développement local

Philippe ROGIER
Agence France Locale (AFL)



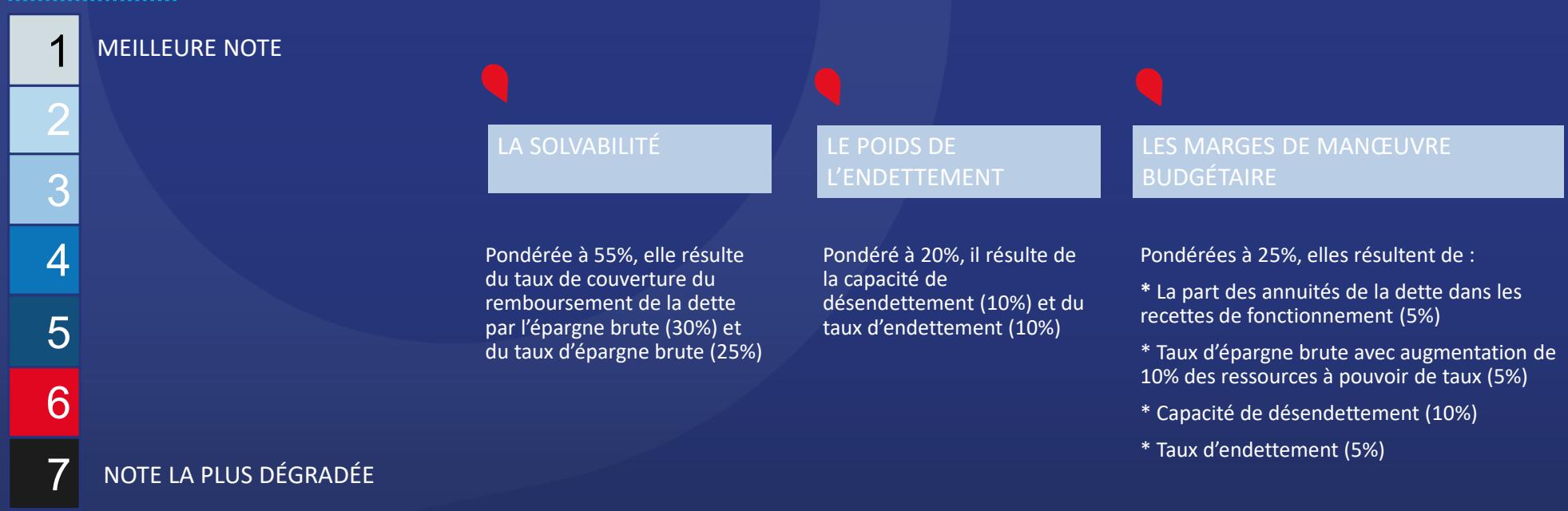
Epargne brute versus Epargne nette

| | Epargne brute | Epargne nette |
|--|--|--|
| | Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement | Epargne brute – Remboursement annuel du capital de la dette |
| | Montant disponible pour rembourser le capital annuel de la dette et les dépenses d'équipement | Epargne nette positive = Autofinancement disponible |

Le baromètre : une étude qui s'appuie sur le mécanisme de scoring utilisé par l'AFL

Qu'est-ce que la note AFL ?

Toutes les collectivités françaises se voient attribuer une « note AFL » entre 1 et 7. Elle repose sur trois critères :



Exemple n°1 : Fiche-notatation de l'AFL



FICHE DE NOTATION

Nom : [REDACTED]
Siren : [REDACTED]
Population (hab.) : [REDACTED]
Périmètre de notation : 1BP + 5BA
Source : Comptes de gestion (Définitif)
Millésime : 2021

NOTATION QUANTITATIVE CONSOLIDÉE

| | Valeurs | Score |
|--|---------|-------|
| Solvabilité | | |
| Epargne brute / Remboursement structurel du capital* | 2,92 | 2,85 |
| Epargne brute / Remboursement structurel du capital** | 1,99 | 4,45 |
| Taux d'épargne brute* | 20,30% | 2,41 |
| Taux d'épargne brute** | 15,62% | 3,81 |
| Endettement | | |
| Capacité de désendettement (en années)* | 3,46 | 2,04 |
| Capacité de désendettement (en années)** | 3,94 | 2,18 |
| Taux d'endettement* | 70,31% | 3,02 |
| Taux d'endettement** | 61,59% | 2,58 |
| Marges de manœuvre budgétaires | | |
| Annuité de dette / Recettes réelles de fonctionnement* | 8,36% | 2,01 |
| Taux d'épargne brute avec +10% des ressources à pouvoir de taux* | 21,61 % | 2,02 |
| Capacité de désendettement avec -10% de charge nette des investissements** | 3,83 | 2,15 |
| Taux d'endettement avec -10% de la charge nette des investissements** | 59,88% | 2,49 |

* : Dernière année

** : Moyenne 5 ans

2,79

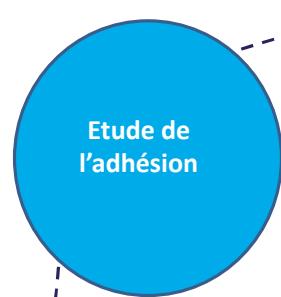
AGREGATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

| En K EUR | Valeurs | Valeurs | Valeurs | Valeurs | Valeurs |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|
| Recettes réelles de fonctionnement (hors opérations exceptionnelles) | 10 910 | 11 292 | 10 462 | 9 774 | 10 251 |
| <i>dont Ressources fiscales à pouvoir de taux</i> | 1 434 | 3 786 | 3 674 | 3 519 | 3 662 |
| Dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations exceptionnelles) | 8 695 | 8 900 | 8 826 | 9 384 | 8 654 |
| <i>dont Frais financiers</i> | 155 | 185 | 103 | 121 | 141 |
| Epargne brute | 2 215 | 2 392 | 1 635 | 389 | 1 597 |
| Remboursement structurel de la dette | 758 | 1 906 | 489 | 504 | 477 |
| Annuité de dette | 913 | 2 091 | 592 | 625 | 617 |
| Charge nette des investissements | 2 485 | 746 | 2 391 | 1 953 | 1 450 |
| Encours de dette au 31/12/n | 7 671 | 8 409 | 6 194 | 5 369 | 4 808 |
| Recettes d'emprunts (16) | 20 | 1 066 | 1 314 | 1 066 | 420 |

Le présent document, qui a été établi sur la base de données publiques et du dispositif de notation interne de l'Agence France Locale, est communiqué à titre d'information uniquement. Il ne saurait en aucun cas engager le Groupe Agence France Locale ou lui être opposable, que ce soit dans le cadre du processus d'adhésion à ce dernier ou d'octroi de crédit par l'Agence France Locale.

Le chemin de l'adhésion

La collectivité fait une demande d'adhésion auprès de l'AFL par téléphone, mail ou via le portail dédié : portail.agence-france-locale.fr



L'AFL calcule une note financière de la collectivité entre 1 et 7. De 1 à 5,99 : la collectivité peut adhérer. A partir de 6, la collectivité ne peut pas devenir membre pour l'exercice en cours. Depuis le 11 mai 2020, les collectivités doivent également respecter les seuils fixés par le Décret 2020-556.

L'AFL communique à la collectivité le montant de son apport en capital initial (ACI). Il correspond au maximum entre 1,1 % de l'encours de dette et 0,3% des recettes réelles de fonctionnement. La collectivité délibère ensuite pour valider l'adhésion.



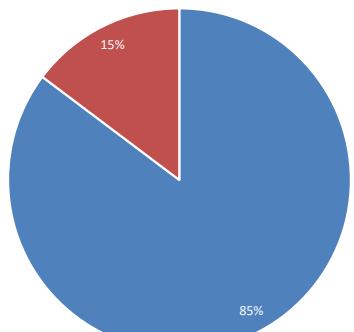
La collectivité devient membre au moment du versement de l'ACI ou de la première tranche d'ACI dans le cas d'un paiement en plusieurs fois. Elle peut alors soumettre une demande de financement auprès de l'AFL.

La collectivité signe ensuite l'acte d'adhésion au pacte d'actionnaires et devient actionnaire de la Société territoriale au moment de l'augmentation de capital. Elle participe alors à la gouvernance du Groupe.



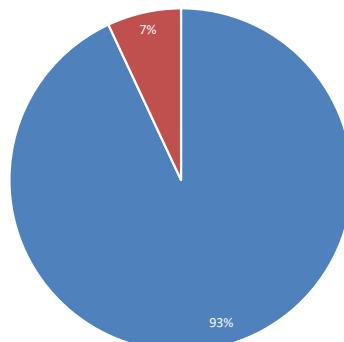
Une grande majorité des communes OM éligibles à l'adhésion

Éligibilité AFL des communes OM 2022



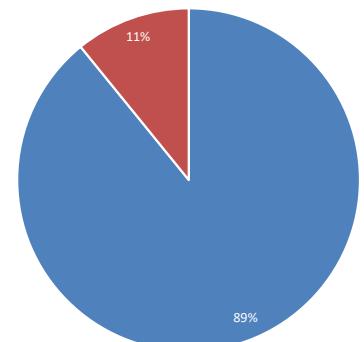
■ Communes OM éligibles ■ Communes OM inéligibles

Éligibilité AFL des communes OM 2023



■ Communes OM éligibles ■ Communes OM inéligibles

Éligibilité AFL des communes OM 2024



■ Communes OM éligibles ■ Communes OM inéligibles

Le taux d'éligibilité de commune OM est relativement stable sur les trois dernières années et atteint **89% en 2024**

L'accompagnement de l'AFL à La Plaine des Palmistes



UN ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE FINANCIÈRE

L'AFL accompagne et assiste les collectivités et leurs groupements de toute taille en ingénierie financière qu'elles soient **membres ou en phase d'adhésion**.

L'accompagnement en ingénierie financière de l'AFL peut intervenir en trois étapes :

1. **En amont des projets** : présentation de la situation financière de la collectivité et estimation de sa capacité d'emprunt et d'investissement.
2. **Phase de montage des projets** : étude de la demande de financement de la collectivité et transmission le cas échéant d'un accord ferme de crédit. Le détail précis des coûts globaux du projet et des subventions n'est pas nécessaire à ce stade.
3. **Pendant la réalisation des projets** : calibrage des différents prêts nécessaires à la collectivité (prêts relais, prêt moyen-long terme ...). Le déblocage des fonds ne peut se faire que si la collectivité a versé son apport en capital. Le vote d'une délibération d'adhésion peut s'effectuer en parallèle d'une délibération d'emprunt.



UN FINANCEMENT BANCAIRE

L'AFL finance **ses collectivités actionnaires** sans fléchage des projets ni montant minimum d'emprunt.

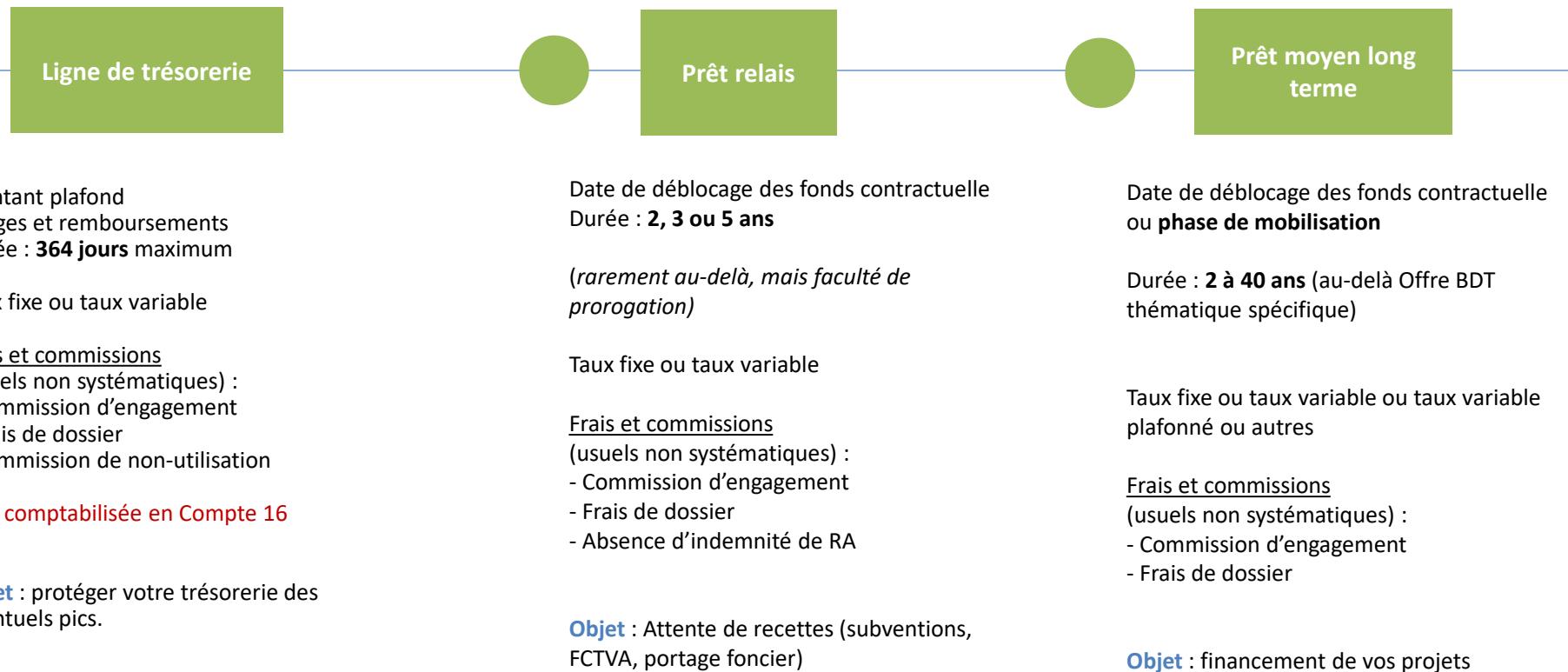
*La collectivité
cherche ...*

Pour devenir actionnaire de l'AFL, une collectivité doit :

1. **Vérifier son éligibilité** auprès des équipes de l'AFL
2. **Demander le montant de son apport en capital** qui sera établi à partir de deux données comptables (le stock de dette ou les recettes réelles de fonctionnement)
3. **Rejoindre formellement l'AFL** en votant une délibération d'adhésion ainsi qu'en votant au budget les crédits nécessaires au règlement de l'apport en capital.

Les produits bancaires

3 outils à la disposition des collectivités



Merci de votre attention